

JARDIN D'ENFANTS RUDOLF STEINER

Dossier d'inscription 2020/2021 complet à retourner au secrétariat

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'inscription d'un (ou plusieurs) enfant(s) dans notre établissement et nous vous remercions de cette marque de confiance.

Voici la procédure à suivre :

I Remise du dossier complété et signé au secrétariat du Jardin d'enfants Rudolf Steiner

1. Fiche d'inscription au Jardin d'enfants
2. Certificat d'aptitude à l'entrée en collectivité rempli par un médecin ou en cas de non-vaccination une attestation médicale de contre-indication. Aucune décharge parentale ne sera acceptée.
3. Fiche administrative famille
4. Fiche médicale
5. Fiche autorisation soins
6. Contrat d'accueil 2020/2021
7. Fiche droit à l'image
8. Photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille
9. Photocopie de toutes les pages concernant la vaccination de l'enfant avec NOM / PRÉNOM noté sur chaque page
10. Copie du jugement pour les parents divorcés ou séparés.
11. Attestation de Solde de tout compte pour toute famille venant d'une autre école Steiner.

Seuls les dossiers complets pourront être examinés.

II Rendez-vous avec la commission Ecolage (veuillez svp apporter les documents suivants) :

1. Fiches de paie de Monsieur et de Madame ou responsables légaux
2. Avis d'imposition
3. Attestation de vos ressources CAF (montant des allocations)
4. Chèque de 40 € pour les frais de dossier

III Après validation du contrat financier, votre dossier complet sera transmis à la **Commission d'Admission**. Une jardinière d'enfants prendra contact avec vous par téléphone en vue d'un entretien et d'une rencontre avec l'enfant.

A l'issue de cette rencontre et après avis favorable du collège des jardinières, l'enfant est définitivement inscrit.

IV Au cas où vous ne souhaitez pas donner suite, merci de nous prévenir au 09 62 32 73 01 ou par mail secretariat@pedagogie-steiner-colmar.fr